

CHARTRE DES VALEURS DE L'ARES

Préambule :

L'Association des Résidents de l'Esplanade de Strasbourg (ARES) est une association de quartier dont l'objet est de : « *se saisir de toute question d'intérêt général concernant les personnes ayant à l'Esplanade leur domicile, une activité, un intérêt, et d'animer la vie du quartier sous tous ses aspects notamment sociaux, culturels, éducatifs, familiaux, liés au cadre de vie, économiques, civiques, sportifs, logement ainsi que de gérer les activités qui s'y rattachent* » (extrait des statuts).

Pour ce faire l'Association porte plusieurs structures particulières, comme :

Un Centre Socio-culturel

Une école de musique

Un secteur « Petite Enfance » avec une crèche familiale et un Multi-accueil.

Le théâtre du Tambourin

Elle accueille aussi dans ses locaux divers partenaires associatifs partageant les mêmes valeurs.

Le présent document constitue la Charte des Valeurs de l'Association.

Cette charte s'applique à tous les salariés, personnels sous convention, adhérents - bénévoles et usagers. Elle concerne toutes ses activités et fait référence aux textes en vigueur au sein de ses structures :

La Déclaration universelle des droits de l'homme et le préambule de la Constitution de 1958

La Convention internationale des droits de l'enfant

Les statuts et le règlement intérieur de l'Association

La charte de la Fédération Nationale des Centres Sociaux Culturels

La charte du réseau Musique et handicap

La charte « qualité des établissements d'accueil collectif de la Petite Enfance à Strasbourg » et la charte de bonne conduite parents/assistance maternelle de la crèche familiale de l'ARES

Les divers documents internes tels que le projet du Pôle animation et son projet pédagogique, le projet d'établissement de l'École de Musique, le projet éducatif de la Crèche Familiale et celui du Multi-accueil.

Elle se décline en six parties :

Le présent préambule

Principe fondamental

Piliers des valeurs

Vivre ces valeurs au quotidien

Mise en œuvre et évolution

Conclusion

Principe fondamental :

L'ARES, association de défense des intérêts du quartier et de ses habitants, est aussi une structure de service à but non lucratif qui s'inscrit dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle appelle chacun à s'investir de façon désintéressée et ne cherche pas - pour elle-même - à tirer profit des activités qu'elle organise, sauf pour assurer son propre fonctionnement. A ce titre, elle attend de ses membres un comportement honnête et loyal. Par ailleurs, elle se veut partenaire responsable de l'ensemble des structures avec lesquelles elle se trouve en lien (financeurs, associations accueillies, intervenants, etc.). Elle pratique une politique de tarifs conforme au principe de solidarité développé plus loin selon les revenus des usagers.

Piliers des valeurs :

L'ARES s'appuie pour définir ses valeurs sur celles qui fondent la République française et celles du Mouvement de l'Éducation Populaire. Ces deux axes constituent les deux piliers des valeurs qu'elle veut affirmer.

En tant qu'association républicaine, l'ARES invite ses adhérents à agir en citoyens engagés et responsables. Son action a comme objectif de permettre la création du « lien social » afin de promouvoir le « vivre ensemble ». A cet égard, elle se réfère aux termes de la devise de la République et s'inscrit dans le contexte des valeurs qui en découlent :

La Liberté de chacun est respectée ; elle se traduit par la liberté d'expression, le droit de faire connaître et de défendre ses opinions dans le cadre du débat démocratique, la capacité à prendre des responsabilités selon ses aptitudes et les besoins exprimés. Mais la Liberté de chacun « s'arrêtant à partir du moment où commence celle des autres », l'ARES s'inscrit totalement dans le principe du respect de l'autre, de sa liberté à être, penser et agir différemment. De même, l'association se veut vecteur du respect de soi par la reconnaissance des capacités de chacun et de sa volonté de progresser.

L'Égalité est de même pratiquée en permanence dans l'association. En référence à la charte des centres socio-culturels de France, l'ARES reconnaît que la dignité de chacun doit être la préoccupation première de ses membres. Nul ne fait la moindre différence entre les membres, quelles que soient leur origine, leur couleur de peau, leur culture, leur religion, leurs traditions ou leurs orientations sexuelles. La mise en œuvre de ce principe donne à chacun les mêmes droits, mais aussi les mêmes devoirs. Cela se traduit par l'écoute, le regard porté sur l'autre en dehors de tout préjugé, le refus du repli identitaire et l'attention portée aux qualités et aux aspirations de chacun.

La Fraternité s'exprime notamment dans le contexte de la Solidarité. L'ARES considère que les hommes et les femmes qui la composent sont capables de vivre ensemble en société. En référence à la charte des centres sociaux, ses actions permettent à tous de s'engager dans les rapports sociaux, les liens familiaux, les relations de voisinage, les rencontres interculturelles, les engagements citoyens. L'ARES promeut par ses tarifs la solidarité de groupe permettant à chacun d'accéder à ses activités en tenant compte notamment de ses revenus. Elle soutient l'insertion économique et sociale de tous en accueillant dans ses locaux les acteurs impliqués dans ces domaines, et/ou en se positionnant comme soutien à leur développement. De même, et selon les contrats d'association successifs, l'ARES porte une attention particulière aux populations les plus fragiles et à ceux qui sont en situation de handicap de toute nature. En lien avec tous les acteurs de la vie du quartier, elle s'attache à défendre les intérêts des habitants par la prise en compte des questions d'intérêt général.

En tant qu'acteur du Mouvement d'Éducation Populaire, l'ARES s'inscrit dans la volonté d'éduquer et de transmettre.

Éduquer est essentiel pour un centre socioculturel, Éduquer vient d'*educare* qui signifie « élever, nourrir, prendre soin de... ». Il s'agit donc de permettre à chacun de s'épanouir, de trouver une place dans la société, de reconnaître à tous la volonté et la capacité de progresser et de se développer (capacités à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, etc.). Cela nécessite de faire prendre conscience des droits et devoirs de chacun, de développer un sens critique, de promouvoir les savoirs et nos valeurs. C'est pourquoi l'ARES se veut « éducatrice », en lien avec toutes les forces éducatives, en particulier l'école et la famille.

Cette éducation s'inscrit dans le cadre de la société et permet l'exercice de la démocratie.

Il en est de même pour la volonté de l'ARES de transmettre. « Transmettre » est une notion qui se déploie dans le temps, d'une génération à l'autre, au sein d'une famille et d'un groupe social. L'association se situe dans une tradition en lien avec l'histoire du quartier, mais aussi avec les valeurs vécues dans la société française. Il s'agit donc de transmettre ce que l'on est sans pour autant figer un comportement ou une attitude, mais au contraire en sachant s'adapter aux évolutions de la société et de ses aspirations. Pour ce faire, il convient de développer le

respect de l'autre, de définir un dénominateur commun qui soit partagé et de maintenir en particulier l'attention aux plus fragiles.

Vivre ces valeurs au quotidien :

Pour vivre les valeurs définies dans le chapitre précédent, l'ARES se réfère à trois principes qui guident son mode de fonctionnement et ses actions.

Le premier est le principe de la démocratie. Ceci implique pour l'ARES de tout mettre en œuvre pour :

Prendre en compte l'avis de ses membres et des habitants du quartier compte tenu de sa spécificité d'association de quartier ; elle se doit donc d'être à l'écoute de tous en phase avec les aspirations de la majorité ;

Promouvoir et entretenir en son sein le débat ouvert à tous ;

Assurer un mode de gouvernance qui donne le pouvoir à ses membres et laisse la place à toutes les bonnes volontés ; à ce titre, l'ARES affirme que le comité de direction de l'association est ouvert à tous. Ainsi, chaque adhérent a la faculté de présenter sa candidature à ce CD lors de l'assemblée générale annuelle. Par ailleurs, il convient de faciliter l'accès aux responsabilités et d'assurer un renouvellement régulier des instances dirigeantes tout en assurant la stabilité de la gouvernance.

Le second principe est celui de la laïcité : l'ARES est une association laïque telle que définie dans l'article premier de la Constitution de la République française.

Aussi, dans le quotidien, l'ARES respecte les convictions de chacun, mais elle appréciera les diverses demandes particulières liées à la pratique religieuse en fonction de leur impact sur son projet et sur le « vivre ensemble ». Enfin, dans la volonté d'éduquer et de transmettre, elle accueillera et apportera son soutien aux diverses expressions culturelles liées à l'histoire des religions, mais se refusera à cautionner tout prosélytisme.

Le troisième principe est celui de l'indépendance : l'ARES est, dans son fonctionnement, en relation avec de nombreux partenaires associatifs, économiques ou politiques, des organismes publics ou des collectivités territoriales. Cependant, elle veillera en permanence à préserver son objet d'association de défense des intérêts des habitants de l'Esplanade. Pour ce faire elle restera strictement indépendante de toute structure ou de toute pression, quelle qu'en soit l'origine ou la force. Tout en respectant les positions de chacun, et en acceptant de prendre sa part dans la recherche des solutions aux difficultés rencontrées, elle restera ferme sur ses demandes au profit de la population du quartier. Ainsi, elle souhaite privilégier des relations partenariales dans le contexte de la mise en œuvre du projet d'association mis au point avec les diverses parties prenantes.

Mise en œuvre et évolution :

La présente charte des valeurs sera intégrée dans le contrat de travail des salariés dont elle constituera un document de référence par rapport notamment à la culture d'entreprise. De même, elle sera dans sa forme simplifiée communiquée aux adhérents, afin qu'en intégrant l'Association ils acceptent d'en partager les présentes valeurs.

Conclusion :

Cette charte se veut un document de référence pour contribuer à résoudre les questions posées au cas par cas dans le contexte des principes définis ci-dessus. Elle n'a pas pour autant ambition de donner une solution immédiate à toutes celles qui se posent en matière d'éthique ou de comportement en référence aux valeurs. D'autres textes pourront donc, dans les règlements à venir, la compléter utilement.

Nota bene : C'est dans le cadre de son Projet d'association 2014/2018 que l'ARES a décidé de se doter d'une Charte des Valeurs. Celle-ci a été rédigée par un groupe de 4 administrateurs et de 2 salariés de septembre 2014 à mars 2015 et adoptée par l'Assemblée générale le 14 avril 2015.